

CONTRIBUTION de SYNTEC INGENIERIE Grand Est

à la rédaction du GUIDE DES BONNES PRATIQUES DE LA COMMANDE PUBLIQUE



Contribution apportée en réponse à la sollicitation de la Région Grand Est pour la conception du guide des bonnes pratiques de la commande publique. La contribution porte sur les attentes et propositions de bonnes pratiques de chaque organisation et fédération professionnelle ayant participé aux travaux, réparties en 7 points :

1. Le sourcing et les relations acheteurs publics / fournisseurs
2. Les procédures
3. L'intégration des préoccupations de développement durable (social et environnemental)
4. L'intégration de solutions innovantes
5. Les critères et la méthodologie d'évaluation des offres
6. Le volet financier (avances, délais de paiement, pénalités, etc.)
7. Les mesures pour faire face à la crise du covid-19

1. La nécessité de renforcer notre tissu économique passe par celui de nos PME TPE:

Une des leçons de la crise est bien la mise en évidence de la notion de « résilience » de la société, de notre système économique, ...

La **résilience du tissu économique** et notamment de celui du BTP passe par le renforcement d'un « mittelstand » d'artisans, de PME et d'ETI, d'entreprises, indépendantes avec un attachement fort à leur territoire et une inscription dans la durée. Il conviendrait de mieux reconnaître leur rôle, leur utilité, de les renforcer et de les mettre en valeur. Un **Small Business Act** pourrait voir ainsi le jour.

Un rapport du sénateur Francis Grignon faisait l'analyse de ce que les Etats-Unis, plutôt connus pour leur libéralisme que pour leur interventionnisme économique, avaient tenus à mettre en œuvre au travers du **Small Business Administration** pour mener une politique de soutien et de développement de ce type d'entreprises (cf. sommaire du rapport en annexe). De très nombreux éléments abordés restent d'une actualité prégnante.

2. Le guide des bonnes pratiques pour faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique du ministère des finances : quelle cible pour le nouveau guide de la région GE ?

Le guide publié par la DAJ en juin 2019 et joint en pièce annexe, est très récent et recense l'ensemble des leviers à disposition des acheteurs publics pour faciliter l'accès des TPE/PME aux marchés publics : il est très complet et bien documenté. Il pourrait servir de base ou annexe au guide de la région GE qui pourrait être plus « pratico- pratique » et orienté « caisse à outils ». La cible du guide GE pourrait ainsi être les opérationnels des petites/ moyennes collectivités qui ont génèrent un très grand nombre d'achats intéressants en priorité les TPE/PME

Il devrait mettre en exergue les modifications récentes induites par la crise notamment en matière d'acompte et de délais.

LES PRIORITES de SYNTEC Ingénierie :

L'allotissement : c'est la règle générale qui assure le meilleur partage de la commande et la meilleure utilisation de l'argent public. Les marchés globaux mêlant Conception et Réalisation doivent rester très exceptionnels et dûment justifiés comme le demandent d'ailleurs les lois les autorisant.

L'absence de références équivalentes relatives à l'exécution de marchés ne peut à elle seule justifier l'élimination d'un candidat. Les marchés ne sont pas réservés aux seuls prestataires ayant réalisé le même type de marché, réduit la concurrence, ne permet pas l'émergence de leaders régionaux pouvant se développer au niveau national.

L'indemnisation des prestations à l'appui d'offres doit être prise ne compte : les TPE/PME ne peuvent amortir des frais d'études d'offres comme les grands groupes et ainsi s'excluent d'elles-mêmes de certains appels d'offres.

Contrôler la sous traitance : la part des prestations réalisées en propre doit rester significative et majoritaire et devra correspondre à une raison sociale du titulaire. Le MOA doit connaître dès le départ et doit pouvoir contrôler tout au long de la prestation ce qui est fait en propre et ce qui est sous traité.

NOTA : Ce que représente SYNTEC Ingénierie dans la région GE :

Sur la région Grand Est l'ingénierie concentre 1500 établissements, qui comptent près de 12 000 collaborateurs, représentant un chiffre d'affaires de 1450 M€, assurant la **conception et la maîtrise d'oeuvre (MOE)**, répartis entre le secteur de la construction (infrastructures, voiries, bâtiments, la gestion de l'eau, l'environnement, la géotechnique) et celui de l'ingénierie industrielle (qui intervient dans le ferroviaire, l'automobile, l'énergie). Son activité concerne l'ensemble des prestations intellectuelles qui garantissent la conception et la mise en oeuvre des ouvrages et bâtiments tout au long de la chaîne de valeur.

80% des établissements sont constitués de TPE/PME